

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ; - l'influence de la fatigue sur la conduite ; - les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ; | <ul style="list-style-type: none"> - les usagers vulnérables ; - la pression sociale (publicité, travail...) ; - la pression des pairs. |
|---|--|

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;

- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée totale de **huit heures au moins**.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (séquence 5).

Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Durée : 30 minutes

Expression et échanges sur le respect des règles.

- Signalisation.
- Règles de circulation.

Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.

- Vitesse.
- Consommation d'alcool ou d'autres produits.
- Utilisation de distracteurs.

Échanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.

Durée minimale : 1 heure

Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles

La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).

Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.

La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

- Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Réglage du, ou des, rétroviseur (s).
- Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- Démarrage et arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- Manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3. Code de la route.

Durée : 30 minutes

La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.

Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.

- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Durée minimale : 3 heures

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.

- S'insérer en sécurité dans la circulation.
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.

- Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité.
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop).
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.

- Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
- Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.

Pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage. Adopter une trajectoire sécurisée

Choisir la position sur la chaussée.

- En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées).
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).

Franchir les différents types d'intersections.

- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Évaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir.
- Dégager une intersection.

Changer de direction.

- Observer et analyser l'environnement.
- Avertir de son intention.
- Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).

- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.
- Dégager une intersection.

Séquence 5. Sensibilisation aux risques

Durée minimale : 1 heure

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.

Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).

Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).

Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.

La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.

La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.

L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur)

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (AAC)

L'apprentissage anticipé de la conduite s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une auto-école. Cette formule permet d'acquérir une solide expérience de conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire à 18 ans, avec possibilité de passer l'examen pratique à partir de 17 ans et demi à condition qu'une année de conduite ait été réalisée avec les parents. Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important (environ 75% de réussite en 2016 contre 58% en filière traditionnelle).

Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans mais seulement de 2 ans.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ; - les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes : pression sociale (publicité, travail...) ; - la pression des pairs.

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ; - les usagers vulnérables ; - la

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; - pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ; - l'auto-évaluation.

Au terme de l'apprentissage, le formateur remet à l'élève une Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).

Les rendez-vous pédagogiques obligatoires

Un suivi pédagogique est évidemment assuré par l'auto-école pendant toute la formation. L'objectif est d'évaluer les progrès et d'approfondir la formation. Les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires pour l'élève et l'accompagnateur.

Lors du rendez-vous pédagogique préalable, d'une durée minimum de 2 heures, l'enseignant dispense des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur.

Ensuite, deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin (soit après 3 000 kilomètres parcourus, soit dans les deux mois précédents la date de l'examen pratique).

Ces rendez-vous comportent chacun une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur des thèmes de sécurité routière.

L'accompagnateur

Seules conditions, l'accompagnateur doit :

- ✦ être titulaire du **permis B**, en cours de validité, depuis **au moins 5 ans consécutifs**
- ✦ ne **jamais avoir commis de délit routier** (alcool, grand excès de vitesse...)
- ✦ **être mentionné dans le contrat** signé avec l'école de conduite
- ✦ avoir obtenu **l'accord préalable de son assureur**

Il est possible d'avoir recours à plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

La conduite avec l'accompagnateur

Pendant la conduite accompagnée, vous aurez entre 1 et 3 ans pour conduire au minimum 3000 km. L'élève doit régulièrement renseigner sa progression dans son livret d'apprentissage qu'il devra pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier avec l'autorisation de l'assureur.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « BEA » DU PERMIS DE CONDUIRE

Passer le permis sur boîte automatique nécessite **13 heures de conduite minimum** contre 20 heures sur boîte manuelle.

La catégorie BEA du permis de conduire autorise la conduite de véhicule appartenant à la catégorie B dotées d'un embrayage automatique ou d'une boîte de vitesse automatique. Il ne pourra donc pas conduire ou louer des véhicules équipés d'une boîte de vitesse manuelle.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ; - les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de - les usagers vulnérables ;
- drogues et de médicaments sur la conduite ; - la pression sociale (publicité, travail...) ; - l'influence de la fatigue sur la conduite ; - la pression des pairs.
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; - pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ; - l'auto-évaluation.

6 mois après l'obtention du permis de conduire, il vous suffira de suivre une formation de 7h en autoécole sur boîte mécanique pour transformer votre permis "automatique" en permis boîte mécanique.

Pas d'examen ! A l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée à l'élève et sera transmise, par l'autoécole, avec la demande de permis au service des permis de conduire qui établira un nouveau titre.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA PASSERELLE A2 VERS A

Définition

Depuis 2016, les candidats au permis moto (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7 heures qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2. Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.

Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

Objectifs de la formation :

- ▶ Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- ▶ Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite
- ▶ Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

Le déroulement de la formation

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- ▶ 2 heures de formation théorique :
 - Analyse des statistiques globales des accidents routiers et notamment les causes et spécificités liés à la conduite des motocyclettes.
 - Présentation de l'impact des phénomènes de vitesse et des conduites à tenir en conséquence selon la trajectoire (freinage, accélération, maintien de l'allure, regard), la perception de l'environnement, l'équilibre, l'adhérence et la force centrifuge.
 - Analyse des risques et des principaux cas d'accidents récurrents propres à la conduite de motocyclettes.
 - Sensibilisation à l'obligation de porter des équipements de protection et aux conséquences du port d'un équipement inadapté ou insuffisant en cas d'accident et/ou de chute.

2.1

- Présentation de l'impact sur la conduite de la consommation de produits psychoactifs, de leurs effets physiologiques et psychologiques, des statistiques traduisant leur rôle dans les accidents routiers ainsi que des sanctions qui s'y rapportent.
- ▶ 2 heures de formation pratique hors circulation :
- Prise en main du véhicule
 - Sensibilisation sur le positionnement du regard, de la tête et du corps
- Travail sur les méthodes d'inclinaison du véhicule
- Pratique du freinage
- ▶ 3 heures de formation pratique en circulation :
- Formation à la pratique d'une conduite privilégiant la sécurité du conducteur et des usagers de la route tout en respectant le code de la route
 - Entraînement à l'analyse des situations réelles, à la prise de décision et à la perception de la route • Bilan sur la formation et le ressenti de l'élève

Equipement obligatoires en formation :

- ▶ Casque homologué,
- ▶ Gants possédant le marquage NF ou CE,
- ▶ Bottes ou chaussures montantes,
- ▶ Pantalon ou combinaison,
- ▶ Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants.

Obtention du permis A :

Pas d'examen ! A l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée à l'élève et sera transmise, par l'autoécole, avec la demande de permis au service des permis de conduire qui établira un nouveau titre.

PROGRAMME DE FORMATION À LA PASSERELLE BEA (BOÎTE AUTOMATIQUE) VERS B TRADITIONNEL (BOÎTE MANUELLE)

Condition D'inscription

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Posséder le permis B sur boîte automatique depuis au moins 6 mois

Déroulement de la formation

Pour les personnes titulaires d'un permis BEA (boîte automatique) pour des raisons non médicales et qui souhaitent conduire un véhicule à boîte manuelle, pas besoin de repasser l'examen pratique. Une simple régularisation du permis de conduire suffit en suivant une formation de 7 heures comprenant deux étapes :

1) Etape 1 : Durée de 2 heures :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

2) Etape 2 : Durée de 5 heures :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adopter les techniques de l'écoconduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

L'auto-école délivrera, à la fin de la formation, une attestation au conducteur et un exemplaire à l'autorité administrative avec la demande de fabrication du nouveau permis sur ANTS dont elle se chargera.

PROGRAMME DE 7H A LA FORMATION 125

Présentation de la formation

Sécuriser l'usage du deux roues-motorisé est un enjeu majeur de sécurité routière. A cet effet, une formation obligatoire de 7 heures est mise en place pour tous les titulaires du permis B (hormis ceux titulaires d'une catégorie de permis délivrée avant le 1er mars 1980) qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³, dont la vitesse maximale dépasse 45 km/h et dont le poids à vide demeure inférieur à 1000 kg. Cette formation vous autorise à conduire uniquement sur le territoire national.

2.1

Pour prétendre à cette formation, il est nécessaire d'avoir obtenu la catégorie B du permis de conduire depuis au moins 2 ans.

Il est néanmoins possible de la réaliser un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B.

Les personnes qui peuvent justifier de la pratique d'un deux-roues 125cm³ ou d'un tricycle L5e au cours des 5 années précédant le 1er janvier 2011 sous la forme d'un document délivré, par l'assureur, stipulant leur nom en qualité de conducteur et attestant la souscription d'une assurance couvrant l'usage d'un tel véhicule au cours de la période stipulée, sont exemptés du passage de cette formation. Dans ce cas, ledit document doit être conservé avec le permis B afin de pouvoir le présenter en cas de contrôle.

Déroulement de la formation

La formation 125 se déroule sur une durée de 7 heures et se décompose en 3 modules distincts :

- ▶ Un enseignement théorique de 2 heures présentant les accidents les plus caractéristiques en deux roues, comment appréhender les dangers de la route tels que la conduite sous la pluie ou de nuit, l'importance de toujours se protéger avec des vêtements adéquats, etc...
- ▶ Un module hors circulation de 2 heures dédié à la découverte du véhicule, ses caractéristiques et sa prise en main.
- ▶ Une pratique en condition de circulation de 3 heures destiné à appréhender le maniement du véhicule ainsi que la vitesse et le comportement à adopter en agglomération et hors agglomération.

Au terme de la formation, l'auto-école délivre à l'élève une attestation de suivi de formation à conserver avec le permis B et à présenter en cas de contrôle.